

Le mot de la direction

Chers locataires,

L'année 2026 s'inscrit pour Montélimar-Agglomération Habitat comme une année de consolidation et d'élan ambitieux.

Montélimar-Agglomération Habitat poursuit le développement de son patrimoine afin de répondre aux besoins en logements sur notre territoire, tout en engageant et poursuivant des opérations de réhabilitation pour améliorer durablement le confort et la qualité de vie de nos résidents.

Renforcer en permanence notre proximité avec nos locataires, être attentifs à leurs attentes et présents au quotidien reste au cœur de nos engagements.

La Direction et l'ensemble des équipes vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2026, placée sous le signe de la confiance, du bien-vivre et de projets partagés.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro.

Bien sincèrement,

*La direction
de Montélimar-Agglomération Habitat*



PARTICIPEZ À LA FÊTE DES VOISINS !

Le vendredi 5 juin 2026, retrouvons-nous dès 17H au sein de votre résidence pour un moment convivial ! C'est l'occasion idéale de partager un bon moment avec vos voisins autour d'un pique-nique partagé, où chacun apporte quelque chose à grignoter. L'équipe de MAH sera présente pour vous offrir une petite surprise et lever le verre de l'amitié avec vous.

Comment participer ?

- Inscrivez-vous avant le 29 mai 2026 auprès de Mme Tomas au 06 72 96 08 28 ou par mail : contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr
- Il suffit d'être au moins 3 locataires par résidence.

Ne manquez pas cette belle occasion de renforcer les liens entre voisins ! Nous comptons sur vous pour faire de cette fête un moment chaleureux et festif.

MAH ACCEPTE LES CHÈQUES ÉNERGIE POUR LE PAIEMENT DE VOS FACTURES.

Nous souhaitons vous rappeler l'importance d'utiliser votre chèque énergie, un coup de pouce financier pour payer vos factures d'énergie et réaliser des économies. Le chèque énergie est envoyé automatiquement aux foyers éligibles sur la base de leur déclaration de revenus. Si vous ne l'avez pas reçu, vérifiez votre éligibilité et faites les démarches sur le site : <https://chequeenergie2024.asp-public.fr/chqnrj2024/identification>

En utilisant le chèque énergie, vous pouvez non seulement alléger vos dépenses, mais aussi prévenir les impayés.



MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION HABITAT INVESTIT POUR SON PATRIMOINE ET LE CONFORT DE SES HABITANTS

RÉHABILITATION THERMIQUE RÉSIDENCE "GRANGENEUVE"

Travaux énergétiques :

- Isolation Thermique Extérieure
- Isolation des sous-faces de plancher sur caves
- Remplacement des menuiseries extérieures et volets roulants
- Remplacement des radiateurs et installation de sèche-serviettes dans les salles de bains
- Rénovation de la ventilation collective
- Remplacement des portes palières
- Rénovation des éclairages des communs (LED)

Travaux d'amélioration :

- Création de balcons et rénovation des balcons existants
- Embellissement des parties communes (peinture, Boîtes aux lettres, nez de marche)

Travaux d'accessibilité :

- Adaptation des salles de bains



LIVRAISON
FIN 2026

107 logements collectifs - 5 bâtiments.

Budget : 5,3 M€ TTC

Passage étiquette énergétique D à B.

PROGRAMME "LES CATALINS II"

LIVRAISON
FIN 2026



Programme :

- Construction de 10 logements neufs, parkings couverts et extérieurs.

RÉHABILITATION THERMIQUE RÉSIDENCE "JEAN MOULIN"



Confort d'été et économies d'énergie Isolation thermique par l'extérieur (ITE) :

- Assure une haute performance d'isolation
- Supprime les ponts thermiques de structure
- Réduit les consommations liées au chauffage
- Amélioration des étiquettes énergétiques
 - Bâtiments A et C : De D à C.
 - Bâtiment B : De E à C.
- Réduction de l'empreinte environnementale.
- Moins de rejets de CO2

61 logements collectifs - 3 bâtiments.

Budget 1,8 M€ TTC

RÉHABILITATION THERMIQUE RÉSIDENCE "LE PLAN"



Rénovation énergétique Résidence Le Plan, située rues Lavoisier, Berthelot, Parmentier, Allée Ambroise Paré, à MONTEILIMAR secteur QPV Ouest :

- 160 logements collectifs - 3 bâtiments.
- Budget : 5,4M€ TTC
- Passage étiquette énergétique E/D à B.

Rénovation de 160 logements, répartie sur les trois bâtiments de la résidence Le Plan : isolation des façades et des toitures, mise en place de VMC et volets roulants remplacés, changement des fenêtres, modification des garde-corps et des loggias, amélioration des parties communes, remplacement des blocs boîtes aux lettres....

La rénovation ainsi que l'isolation thermique et sonore par l'extérieur sont les principaux enjeux du projet. L'objectif est de gagner deux étiquettes d'énergie, en passant de D à B. À noter que certaines façades ne peuvent être isolées en raison de contraintes techniques, notamment la présence de balcons. Au global, ces travaux permettront d'économiser

984 MWh en gaz et en électricité et de diviser les consommations d'énergie sur le poste du chauffage. Le projet vise également à attribuer une nouvelle image pour la résidence grâce à des camaïeux de couleurs claires et attractives.

PROGRAMME "DOMAINE GAMBUS"

Le programme

"Domaine Gambus", construction de 37 logements en R+1 et réhabilitation d'une demeure en 3 logements.

Le projet

Une nouvelle offre locative qualitative pour les habitants du territoire intégrant des logements locatifs sociaux et des logements libres

- Une isolation thermique et acoustique performante pour une meilleure maîtrise d'usage (confort hiver-été et des charges locatives)
- Un espace extérieur pour chaque logement (jardin ou terrasse)
- Des logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite
- Un mode de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire intégrant des énergies renouvelables
- Une gestion des eaux pluviales raisonnée (noues paysagères, récupérateurs d'eaux pluviales, stationnements perméables)
- Des espaces paysagers avec des végétaux adaptés au changement climatique et favorisant les îlots de fraîcheur
- Des espaces dédiés aux vélos ont été implantés à chaque lot.

Budget : 7,5 M€ TTC



LIVRAISON
2^e SEMESTRE
2026

RÉHABILITATION THERMIQUE RÉSIDENTE "EUROPE II"

Rénovation énergétique de la Résidence Europe 2 Rue Pée de Colas et rue du Collège à MONTELMAR (Cœur de Ville)

27 logements collectifs et 2 commerces. 2 bâtiments.

Budget : 1,4 M€ TTC. Passage étiquette énergétique E à C.

Programme des travaux :

Travaux énergétiques :

- Isolation Thermique Extérieure y compris reprise des génoises
- Isolation des sous-faces de plancher sur extérieur et caves
- Remplacement des menuiseries extérieures et volets bois
- Rénovation de la production eau chaude sanitaires : passage en système CE thermodynamique collectif
- Remplacement des convecteurs et installation de sèche-serviettes.
- Remplacement de la ventilation collective

FIN DE
CHANTIER
2^e SEMESTRE
2026



Travaux d'amélioration :

- Reprise de la gestion des eaux pluviales
- Fermetures des arcades du RDC en serrurerie avec contrôle d'accès
- Mise aux normes de sécurité électrique des communs

RÉHABILITATION THERMIQUE RÉSIDENTE "EUROPE I"

3 place de l'Europe à MONTÉLMAR (Action Cœur de Ville)

6 logements et 2 commerces - 1 bâtiment.

Budget 974 938 € TTC

Objectif passage en étiquette B. Niveau Label BBC réno

Programme des travaux :

Le projet consiste en une rénovation globale pour atteindre des standards thermiques optimaux, objectif d'atteindre l'étiquette énergétique B.

Travaux d'amélioration thermique :

- Isolation par l'extérieur
- Remplacement de l'isolation des combles
- Isolation thermique en sous face de dalle
- Remplacement des portes palières
- Remplacement des menuiseries extérieures des logements et des occupations
- Installations de pompes à chaleur pour eau chaude sanitaire et chauffage pièce principale
- Remplacement des radiateurs par des panneaux rayonnant électriques dans les autres pièces
- Remplacement de la VMC par une Hygro B
- Création d'une passerelle extérieure pour pompe à chaleur

FIN DE
CHANTIER
2^e SEMESTRE
2026



Travaux d'amélioration des logements :

- Dérasement des Bow-Windows
- Création de balcons
- Travaux d'embellissement des salles de bain.
- Mise en sécurité électrique des logements et des commerces.

Travaux d'amélioration générale :

- Remplacement porte du hall d'entrée
- Vidéophonie et nouveau contrôle d'accès
- Réfection des peintures des communs
- Extension des commerces
- Réfection des fenêtres des communs
- Réfection complète de la couverture tuiles
- Sciage des bow-windows et installation de balcons accrochés aux façades.
- Création de porte-fenêtre pour accéder aux balcons

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, UN MOYEN DE PAIEMENT SÉCURISÉ

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement des loyers à la fois simple et sécurisé. Il permet de régler automatiquement le montant du loyer chaque mois, sans risque d'oubli ou de retard. Ce service est gratuit, évitant ainsi les frais de gestion supplémentaires. En optant pour le prélèvement automatique, les locataires assurent la régularité des paiements et **minimisent les risques d'impayés**.

Il suffit de remplir l'autorisation de prélèvement automatique et joindre un RIB.

Payer son loyer avec deux RIB et deux dates de prélèvement c'est possible ! le 2, le 7, le 12, ou le 15, à vous de décider.

Infos et renseignements auprès de votre RTI (Responsable Territorial Immobilier)

Formulaire téléchargeable sur le site :

www.montelimar-agglomeration-habitat.fr rubrique « téléchargement »

Des faux RIB circulent actuellement au nom de Montélimar Agglomération Habitat (MAH), invitant les locataires à payer leur loyer sur des comptes frauduleux.

Pour renforcer la sécurité des paiements, les coordonnées bancaires de MAH ont évolué depuis le 1^{er} septembre 2025. **L'ancien RIB (FR04 2004 1010...) n'est plus en vigueur.**

Nous vous invitons à privilégier les modes de paiement sécurisés :

> Prélèvement automatique (formulaire SEPA à compléter et retourner),

> Paiement en ligne via votre espace locataire. Pour toute question, nos équipes restent à votre disposition.

DEMANDE DE LOGEMENT EN LIGNE ! UN SERVICE EN 1 CLIC !

Chez Montélimar-Agglomération Habitat, simplifiez-vous la vie en soumettant vos demandes de logement directement sur le site :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Gagnez du temps, optez pour la rapidité !

Pour nous joindre :

ACCUEIL DU PUBLIC

Accueil physique :

du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h30

Après-midi de 13h30 à 16h30 (uniquement sur rendez-vous)

Accueil téléphonique : 04 75 01 69 80

standard téléphonique aux heures d'ouverture

Astreinte technique 06 71 27 91 78

- Du lundi au vendredi 12h30 - 13h30 / 16h30 - 8h45

• Les week-ends et jours fériés 24h/24h

Attention : numéro réservé aux urgences

(incendies, inondations, engorgements de colonne...)

contact@montelimar-agglomeration-habitat.fr

Montélimar-Agglomération Habitat

Tour H - 3 place Clemenceau - CS 40293

26207 Montélimar Cedex

Directeur de la publication : Norbert Graves

Rédaction : Lynda Tomas

services de Montélimar - Agglomération Habitat

Photos : Lynda Tomas

PAO et impression : imprimerie Bayle Montélimar

Papier recyclé - ISSN : 2801-1597 - Tirage 2000 ex

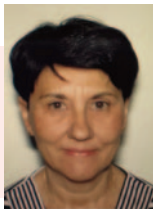
Périodique



Suivez-nous !



www.montelimar-agglomeration-habitat.fr



Hommage à Danielle JARNIAS

Ancienne Directrice Générale de
Montélimar-Agglomération Habitat

C'est avec une profonde émotion que nous rendons hommage à Madame Danielle JARNIAS, figure marquante de Montélimar-Agglomération Habitat, qui a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service du logement public et de l'intérêt général.

Danielle JARNIAS intègre l'OPH le 23 août 1966, en qualité de dactylographe au sein de la gestion locative. Par son engagement, sa rigueur et sa parfaite connaissance de la structure, elle gravit progressivement les échelons.

Elle est nommée Directrice par intérim en 1976, avant d'être officiellement nommée Directrice générale en 1978, fonction qu'elle exercera avec détermination et vision pendant de nombreuses années.

Véritable bâtisseuse, Danielle JARNIAS a profondément marqué le développement de l'office. Sous sa direction, le patrimoine passe de 800 à près de 2000 logements. De nombreuses résidences voient le jour, notamment à Ancône, La Bâtie-Rolland, Châteauneuf-du-Rhône, Rochefort en Valdaire, quartier Les Champs ainsi qu'en centre ancien à Montélimar, sans oublier la construction des bureaux de MAH, place Clemenceau et des Services Techniques situés boulevard Gambetta, contribuant durablement à l'aménagement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Tout au long de sa carrière, elle travaillera aux côtés de plusieurs présidents de la structure : Madame Didier, Monsieur

Férié, Monsieur Gambro, Monsieur Lelong (Vice-Président), Monsieur Ayzac et M. Drouhot avec lesquels elle entretiendra des relations fondées sur le respect, le dialogue et l'exigence du service public.

Au-delà de ses compétences professionnelles, ses valeurs humaines ont toujours été au cœur de ses priorités. Attentive aux équipes, proche des habitants, elle incarnait une direction profondément humaine, guidée par l'écoute, la loyauté et le sens du collectif.

Après son départ à la retraite en juillet 2002, Danielle JARNIAS poursuivra son engagement au sein du tissu associatif, notamment auprès de l'Association Générale des Familles (AGF), ainsi que l'associations AVI, fidèle à ses convictions de solidarité et d'entraide.

Femme de famille, elle accordait une place essentielle aux siens, aimant profiter de sa famille, de ses petits-enfants, et s'adonnait à l'une de ses grandes passions : les voyages.

Madame Danielle JARNIAS s'est éteinte le 27 novembre 2025, à l'âge de 79 ans.

À travers cet hommage, Montélimar-Agglomération Habitat salue une femme engagée, une dirigeante visionnaire et une personnalité profondément humaine, dont l'empreinte restera durablement inscrite dans l'histoire de notre établissement.

Nos pensées vont à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui ont eu la chance de travailler à ses côtés.

CARTE DÉCHÈTERIE :

Cinq déchèteries sont à la disposition des habitants et des professionnels de l'agglomération, pour toute visite et dépôt, une carte d'accès est obligatoire.

La carte de déchèterie est gratuite ! Vous pouvez effectuer votre demande en ligne sur <https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/dechets/les-decheteries> ou à Montélimar Agglomération, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin à Montélimar (04 75 00 64 41)

Attention au dépôt sauvage ! Vous êtes passible d'une amende d'un montant de 1500 euros. (Décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 - art. 8),

BÉNÉFICIEZ D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL :

L'AGGLO VOUS ACCOMPAGNE DANS LE TRI DE VOS DÉCHETS

Montélimar Agglomération propose aux habitants de son territoire l'acquisition d'un composteur en bois français, fabriqué localement, d'une **capacité de 269 litres**, pour **seulement 30 €**. Un geste simple pour réduire vos déchets. Une solution naturelle pour enrichir vos sols. Pour plus d'informations, cliquez ici :

<https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/actualites/compostez-domicile>

PERMANENCE MAH

Les services de Montélimar-agglomération vous accueillent le mardi de 14h00 à 15h00 afin de vous accompagner dans vos démarches.

- Création de l'espace locataire
- Paiement du loyer par CB
- Contentieux, loyer, charges, urgences.

NOUVELLE PERMANENCE

DE LA MISSION LOCALE PORTES DE PROVENCE

À PRACOMTAL

1 PLACE CLEMENCEAU

POUR LES MARCHÉS DE 13H30 À 15H ET DE 15H30 À 18H

POUR PRENDRE RDV : 04 75 01 69 80

04 75 01 69 80

04 75 01 69 80

04 75 01 69 80

04 75 01 69 80

04 75 01 69 80

04 75 01 69 80